



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

OBJET : 15-3 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/ CONSTRUCTION « PRE DES PECHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER » - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3464/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GALLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-3 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRE DES PECHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER » - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a signé le 25 mai 2009 avec la Société SERIMO substituée à la société QPARK France une convention de délégation de service public ayant pour objet :

- la construction et l'exploitation en concession du futur Parc « Pré des Pêcheurs » ;
- la rénovation et l'exploitation en affermage des Parcs « La Poste » et « Frères Olivier », pour une durée de 30 ans à compter de l'ouverture du parc « Pré des Pêcheurs ».

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la Société SERIMO, qui s'est substituée à QPARK France le 1^{er} juillet 2009, a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2014 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

L'année 2014 est la première année d'exploitation complète du parc « Pré des Pêcheurs », ce qui a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires avec une forte hausse sur les recettes horaires et une légère augmentation du chiffre d'affaires abonnés.

En revanche, on note une baisse de fréquentation des parkings « Frères Olivier » et « La Poste ».

Ainsi, en 2014, le chiffre d'affaires a progressé de 45,2 % (+709 k€) par rapport à l'année précédente pour se fixer à 2 278 k€. Les charges d'exploitation ont augmenté de 88,8 % (+933 k€) en raison notamment du démarrage des dotations d'amortissements des équipements du Pré des Pêcheurs pour se fixer à 1 985 k€. Le résultat d'exploitation est donc égal à 378 k€, soit une baisse de -34,4% par rapport aux 577 k€ atteints en 2013.

Le résultat financier constitué des intérêts d'emprunts liés au financement mis en place pour la construction du parking du Pré des Pêcheurs se situe à -1,18 k€ (contre -169 k€ en 2013).

Le résultat net de la délégation connaît un déficit de 800 k€ (contre + 272 k€ en 2013).

En ce qui concerne les investissements, on peut noter que le délégataire a investi 233 k€ sur le périmètre de la délégation de service public dont 167 k€ pour le seul parking La Poste dont les travaux de rénovation se sont déroulés du 15 octobre 2014 au 31 mars 2015 (peinture et mise en conformité diverses).

Depuis le début de la délégation de service public, ce sont au total 25 M€ qui ont été investis par le délégataire.

En ce qui concerne la qualité du service public, le délégataire a été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises pour un certain nombre de dysfonctionnements, notamment pour le parking « Pré des Pêcheurs » : au niveau des portes d'accès piétons, des caisses de paiement, de l'absence ponctuelle du personnel et pour leur manque d'écoute vis-à-vis des usagers.

Néanmoins le délégataire a su faire face à ses obligations en remédiant à ces dysfonctionnements.

De fait, le service rendu aux usagers (basé sur l'accueil, propreté, signalétique et équipements, encaissement, paiement, tarif, contact du client et sécurité) est satisfaisant puisque les résultats d'une enquête réalisée par le délégataire entre les mois de novembre 2014 et de janvier 2015 font état d'une moyenne globale de 7,4/10.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux se prononce sur ce rapport dans sa séance du 16 octobre 2015 et ce conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

15-3 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRE DES PECHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER » - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

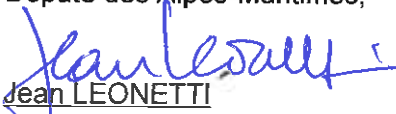
Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2014 du délégataire S.A. SERIMO pour la concession/construction du parc « Pré des Pêcheurs » et l'affermage des parcs « Frères Olivier » et « La Poste », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.15-3 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION " PRE DES PECHEURS "; AFFERMAGE " LA POSTE " ET " FRERES OLIVIER " - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2014 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3164-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3164-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public